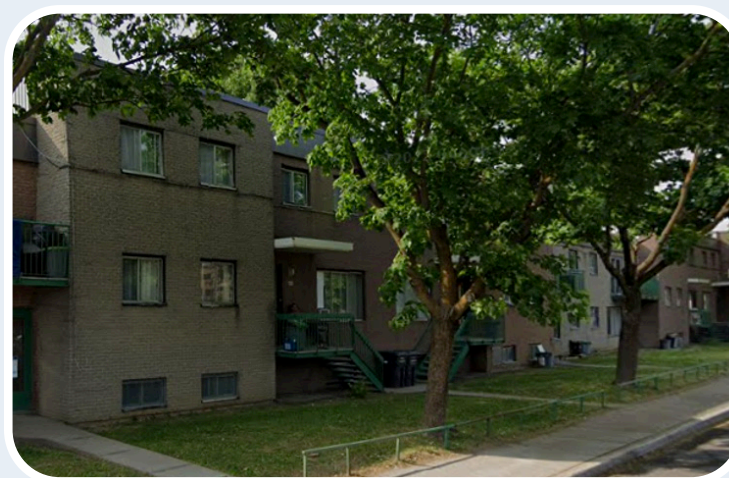




Adresse : Du 6000 au 6210, avenue Albani
Du 6050 au 6094, avenue De Charette
Du 6040 au 6165, allée Des Châtaigniers
Du 6057 au 6083, allée Des Pruches
Du 6060 au 6086, allée Des Tilleuls
Du 6005 au 6215, rue Du Quesne
Du 6051 au 6095, boulevard Rosemont

Phase 2 des travaux : boulevard Rosemont et allée Des Tilleuls



La 2^e phase des travaux touchera les bâtiments sur le **boulevard Rosemont et l'allée Des Tilleuls**.

Nous souhaitons commencer les travaux à **la fin de 2024**.

Comme déjà annoncé à la rencontre du 13 juillet 2023, **tous les locataires habitant sur le boulevard Rosemont ou l'allée Des Tilleuls devront déménager à l'été ou à l'automne 2024**.

Nous avons aussi discuté avec les locataires habitant sur le boulevard Rosemont et l'allée Des Tilleuls d'un **déménagement possible** sur l'avenue Albani, dans l'un des **17 logements qui seront disponibles** à la location dès cet automne.



Critères d'attribution

Nous allons prioriser les locataires habitant sur le boulevard Rosemont et l'allée Des Tilleuls, comme suit :

1. les locataires qui ont des **enfants à l'école primaire ou secondaire** ;
2. les locataires qui ont besoin de **soin dans le quartier** ;
3. **l'ancienneté** dans le logement.

Quand un locataire déménage en raison de travaux, il a toujours le **droit de revenir** dans son logement **sous certaines conditions**. L'agente de location pourra vous en parler, en fonction de votre situation.

Relogement des locataires : comment ça se passe ?

- Rencontres dans la semaine du 17 juillet : l'agente de location rencontre tous les locataires du boulevard Rosemont et de l'allée Des Tilleuls. Elle vérifiera qui souhaite déménager, la composition du ménage, la typologie du logement nécessaire, etc.
- Déménagement sur l'avenue Albani : automne 2023.

Quelques informations générales sur le relogement

Le logement

- C'est un logement remis en état.
- Lors d'un relogement, l'OMHM réserve des logements HLM vacants. Ils sont parfois dans le même quartier ou dans des quartiers voisins, parfois ils sont plus éloignés, en fonction des logements qui se libèrent.

L'OMHM vous **accompagne à toutes les étapes**.

- L'agente de location Nadège Constant répond à vos questions sur le bail et le logement.
- L'agente de liaison Caroline Stewart répond à vos questions sur les travaux et vous dirige vers les bonnes personnes, au besoin.

Lors du déménagement,

- l'OMHM embauche et paie des déménageurs professionnels.
- l'OMHM remet des boîtes.
- l'OMHM fixe la date AVEC VOUS quand un logement est attribué.
- l'OMHM remet un montant de 500 \$ au départ et au retour pour payer le débranchement et branchement des services publics : changement d'adresse, services de téléphonie, de câble et d'Internet.

Le loyer

Nous vous rappelons les règles qui déterminent le loyer à payer :

- 25 % des revenus de l'année précédente
 - pour vous et
 - pour les personnes de 18 ans et plus qui habitent avec vous et qui ne fréquentent pas l'école à temps plein.



Impliquez-vous

Consultation de juin

Lors de cette consultation, 48 locataires sont passés pour échanger avec l'équipe chargée des travaux majeurs à La Pépinière et donner leur opinion sur :

- les cours intérieures, les balcons et les espaces collectifs ;
- la sécurité, l'accès au site et le repérage (lumières, allées, éclairage, etc.) ;
- les buanderies et les espaces de rangement ;
- les stationnements, la gestion des déchets et les jardins ;
- le climat entre voisins, les résidents et les jeunes.

Nous vous ferons un résumé de la consultation plus tard cet automne.



Nouveaux voisins

D'ici la fin de l'année, vous verrez bientôt plusieurs locataires emménager dans les logements vacants (vides).

Nous sommes en train de louer les logements qui sont vides depuis trop longtemps. Faisons- bon accueil à vos nouveaux voisins !

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant le chantier ?

CAROLINE STEWART

Agente de liaison | 514 872-9235 | caroline.stewart@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec